

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID: 069-216900910-20220415-DM2022_009-AU

N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

2021054238K - 1611

DAB HORS CONTENTIEUX

Tél.: 0549329930

Courriel: indemnisations@smacl.fr

V/Réf.:

DDE TABAC

MONSIEUR LE MAIRE VILLE DE GIVORS PLACE HENRI BARBUSSE 69700 GIVORS

Niort, le 8 avril 2022

Cher(e) assuré(e),

Nous revenons vers vous dans le cadre du sinistre du 30/04/2021 et dont les références figurent cidessus. Pour ce dossier, veuillez noter que nous vous avons réglé la somme de 150,00 € par virement ce jour sous la référence « GIVORS DDE TABAC 30/04/2021 ».

Le détail précis de notre règlement est le suivant :

- Montant total des dommages garantis : 750,00 €.

- Montant de la franchise : 600,00 €.

- Règlement immédiat : 150,00 €.

Nous vous informons subir également un recours de l'assurance de l'occupant.

Nous vous prions de croire, Cher(e) assuré(e), à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la SMACL, CARRASCO LAURA





